



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Rhône-Alpes



Programme Opérationnel Interrégional Massif des Alpes

POIA 2014-2020

Critères de sélection des projets :
Proposition de modification des critères

Rappel des éléments validés

Les critères de sélection ci-dessous concernent les appels à propositions. Ils s'articulent en 4 « blocs » permettant de garantir :

1. Que le projet contribue à la **stratégie** du programme Opérationnel : Les critères de contribution à la stratégie du PO
Il s'agira d'abord de la contribution à la valorisation durable des ressources alpines, fil directeur du Programme Opérationnel.
Pour chaque Objectif stratégique, il s'agit ensuite de garantir que les projets financés contribueront à l'atteinte des résultats affichés, conformément à l'indicateur de résultat.
De manière transversale, il s'agit enfin de la prise en compte des principes dits « **transversaux horizontaux** » : développement durable, égalité des chances et non-discrimination, égalité entre les femmes et les hommes.
2. Que le projet est un projet de « **qualité** » : Les critères relatifs à la « qualité » du projet. (voir tableau détaillé ci-après)
3. Que le porteur de projet répond aux **exigences administratives et financières** du programme : Les critères relatifs aux « exigences administratives et financières » du Programme Opérationnel.

Ces critères sont les mêmes pour tous les projets :

- Capacité financière du porteur de projet : ~~Solvabilité, indépendance financière, capacité d'auto-financement, compte de résultat, capacité de trésorerie et d'autofinancement~~
- ~~Existence d'une comptabilité analytique : oui/ non/ engagement à la mettre en place~~ Qualité du système de traçabilité des dépenses : comptabilité analytique, enlissement
- Moyens humains dédiés à la gestion du dossier

4. Que le projet contribue à une bonne « **performance** » financière du Programme Opérationnel : Les critères relatifs à la performance financière du PO.

L'évaluation de ces critères se traduit pour chacun des dossiers, par une note sur 20.

Les projets retenus sont ceux :

- N'ayant aucune note éliminatoire (c'est-à-dire une note par bloc supérieure ou égale à 2, le plus souvent)
- et Ayant obtenu un score global d'au moins 10 sur un total de 20.

Les projets sont ensuite classés par notes, et acceptés jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière.

Les critères de sélection des projets présentés ci-dessous ne s'appliquent pas aux dossiers d'« instruments financiers », qui relèvent d'un autre mode de sélection. Les modifications apportées figurent en rouge.

Sur la Pi6c, les critères étaient similaires sur tous les appels lancés. En 2017, pour plus de clarté, nous proposons des critères spécifiques à chacun des deux appels (« actions interrégionales » et « animation et actions espaces valléens »), spécifiquement pour la catégorie 2 relatifs à la qualité du projet).

Priorités d'Investissement/ Objectif Spécifique	Appels à Proposition et/ou Appels à projets	Critères de sélection des projets <i>(Les critères de la catégorie 3, relatifs aux exigences administratives et financières, sont communs à toutes les Priorités, ils ne sont donc rappelés que pour le 1^{er} appel)</i>
<p>Pi6c : Protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel</p> <p>OS1: Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel</p>	<p>Un Appel à proposition « actions interrégionales »</p>	<p>Critères relatifs à la contribution du projet aux objectifs du PO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'accroissement de la fréquentation estivale - Valeur ajoutée interrégionale - Respect des priorités transversales (égalité hommes-femmes / développement durable / lutte contre les discriminations) - Prise en compte des principes horizontaux (égalité hommes-femmes, développement durable, lutte contre les discriminations) <p>Critères relatifs à la qualité du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractère innovant du projet (nouvelle démarche de coopération, nouveaux produits touristiques, etc.) - Nombre d'espaces valléens impactés directement ou indirectement - Impact sur la découverte et l'accueil en montagne des publics jeunes et des populations à revenu modeste - Intégration des exigences d'efficience énergétique et d'utilisation des matériaux biosourcés et des ressources locales <p>Critères relatifs à la performance financière du PO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution du projet au cadre de performance : potentiel de certification, indicateur de réalisation du cadre de performance (nombre d'infrastructures soutenues) - Adéquation entre les coûts du projet et les résultats escomptés - Contribution à l'autre indicateur de réalisation (nombre de campagnes de promotion interrégionales soutenues)

<p>Pi 6c (suite) : Protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel</p>	<p>Un Appel à Proposition « Animation et actions des espaces valléens »</p>	<p>Critères relatifs à la contribution du projet aux objectifs du PO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'accroissement de la fréquentation estivale - Valeur ajoutée inter régionale - Respect des priorités transversales (égalité hommes-femmes / développement durable / lutte contre les discriminations) - Prise en compte des principes horizontaux (égalité hommes-femmes, développement durable, lutte contre les discriminations) <p>Critères relatifs à la qualité du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractère innovant du projet (nouvelle démarche de coopération, nouveaux produits touristiques, etc...) - Nombre d'espaces valléens impactés directement ou indirectement - Impact sur la découverte et l'accueil en montagne des publics jeunes et des populations à revenu modeste - Cohérence avec la stratégie de l'Espace Valléen - Impact structurant sur le développement touristique estival - Intégration des exigences d'efficacité énergétique et d'utilisation des matériaux biosourcés et des ressources locales, notamment pour les actions d'investissement, une attention particulière sera portée aux constructions en Bois des Alpes <p>Critères relatifs à la performance financière du PO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution du projet au cadre de performance : potentiel de certification, indicateurs de réalisation du cadre de performance (nombre d'infrastructures soutenues ou nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus) - Adéquation entre les coûts du projet et les résultats escomptés
--	--	--

<p>Pi6d : Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris Natura 2000 et les infrastructures vertes</p> <p>OS2 : Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines</p>	<p style="text-align: center;">Un Appel à Propositions « biodiversité »</p> <p><i>*Le caractère innovant du projet pourra être apprécié au regard :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -de nouvelles cibles d'intervention de politiques publiques partagées ; -de nouveaux modes d'appréhension et de prise en charge de problématiques spécifiques à l'Espace alpin ; -d'outils de partage des expériences et de mise en réseau des acteurs qui ne préexistaient pas (ex : réseau alpin de la forêt de montagne) ; -des investigations préliminaires à la prise en charge d'enjeux émergents appelant à une action publique coordonnée en les dotant des moyens d'ingénierie nécessaires ; -du caractère répliquable des méthodologies déployées et mises en œuvre ; -de la recherche de financements privés et/ou partenariat public-privé ; -de la mutualisation par des actions communes. <p><i>**La notion de plus-value massif pourra être appréciée au regard :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -de la conduite d'actions coordonnées sur le massif, génératrices d'économies d'échelle (enquête pastorale sur tout le massif) ; -de la légitimité donnée à l'exploration de nouvelles thématiques et modalités d'action sur des sujets à enjeux partagés sur tout le massif ; -de la mutualisation, à l'échelle du massif tout entier, des moyens dédiés à la capitalisation et à la valorisation des résultats obtenus à travers les politiques menées en commun. » 	<p>Critères relatifs à la contribution du projet aux objectifs du PO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la diminution du nombre d'espèces et naturelles alpines et habitats menacés - Valeur ajoutée inter régionale — Respect des priorités transversales (égalité hommes-femmes / développement durable / lutte contre les discriminations) - Prise en compte des principes horizontaux (égalité hommes-femmes, développement durable, lutte contre les discriminations) <p>Critères relatifs à la qualité du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractère innovant du projet* — Localisation sur un espace valléen — Contribution à la protection/restauration des milieux humides — Contribution à la régulation de la pression anthropique lors des périodes de fortes fréquentations touristiques - Plus-value interrégionale** et plus-value massif - Contribution à la protection/restauration de la biodiversité alpine (en référence aux listes annexées) ou d'un habitat naturel alpin ; - Contribution à la régulation des pressions anthropiques, notamment lors des périodes de fortes fréquentations touristiques <p>Critères relatifs à la performance financière du PO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution du projet au cadre de performance : potentiel de certification, indicateur de réalisation retenu (nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus) - Adéquation entre les coûts du projet et les résultats escomptés - Contribution aux autres indicateurs de réalisation (nombre d'ouvrages de restauration des continuités soutenus ; nombre de plans d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus)
--	---	--

<p>Pi3d : Soutien à la capacité des PME à participer aux processus de croissance et d'innovation</p> <p>OS3 : Accroître l'offre certifiée du bois d'œuvre alpin transformé localement</p>	<p>Un Appel à Proposition « bois »</p>	<p>Critères relatifs aux objectifs du Programme Opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'augmentation de l'offre certifiée de bois d'œuvre alpin transformé localement Valeur ajoutée inter régionale - Respect des priorités transversales (égalité hommes-femmes / développement durable / lutte contre les discriminations) - Prise en compte des principes horizontaux (égalité hommes-femmes, développement durable, lutte contre les discriminations) <p>Critères relatifs à la « qualité » du projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractère innovant du projet - Dans le cas d'investissement, inscription au sein d'un projet global de modernisation de l'outil de production - Inscription dans le cadre de stratégies locales de développement forestier ou d'outils de planification territoriaux prenant en compte la gestion durable - Qualité environnementale du projet <p>Critères relatifs à la performance financière du PO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution du projet au cadre de performance : potentiel de certification, indicateur de réalisation retenu (nombre d'entreprises soutenues) - Adéquation entre les coûts du projet et les résultats escomptés - Contribution aux autres indicateurs de réalisation (nombre d'entreprises bénéficiant d'une subvention, nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier, investissements privés complétant le soutien public aux entreprises)
--	---	--

<p>Pi5b : Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe</p> <p>OS4 : Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif</p>	<p>Un Appel à Proposition « Risques »</p>	<p>Critères relatifs aux objectifs du Programme Opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'augmentation de la population concernée par une démarche de gestion intégrée des risques naturels - Valeur ajoutée inter régionale et plus-value massif — Respect des priorités transversales (égalité hommes femmes / développement durable / lutte contre les discriminations) - Prise en compte des principes horizontaux (égalité hommes-femmes, développement durable, lutte contre les discriminations) <p>Critères relatifs à la « qualité » du projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractère innovant du projet - Caractère partenarial du projet (en particulier qualité de l'association entre scientifiques et acteurs locaux pour les projets de recherche action) - Intégration d'actions d'information et de formation des gestionnaires locaux - Projet situé sur un territoire alpin de Gestion Intégrée des Risques Naturels (TAGIRN), ces territoires sont sélectionnés sur la base de différents critères intégrant notamment la stratégie, la gouvernance ou l'implication du territoire. Ils sont en cours d'identification au moment du lancement du présent appel à propositions. Ainsi, dans l'attente de leur identification, une note identique sera attribuée à l'ensemble des projets concernant ce critère ; et ce de manière à ne pas pénaliser les porteurs et/ou qui aboutira à une démarche de gestion intégrée des risques naturels (les TAGIRN sont sélectionnés selon les modalités définies dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt TAGIRN). <p>Critères relatifs à la performance financière du PO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution du projet au cadre de performance : potentiel de certification, indicateurs de réalisation retenu (nombre de plans d'actions annuels de gestion des risques ; nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels) - Adéquation entre les coûts du projet et les résultats escomptés - Contribution à un autre indicateur de réalisation (nombre de réunions interrégionales et multipartenariales sur la gestion des risques naturels)
--	--	---

